

**Identification de l'établissement**

SIRET : 00088832100023  
 Raison Sociale : COMPAGNIE ET CIE  
 Adresse : 15 RUE DE L'EQUILIBRE  
 75000 PARIS

**Données extraites des DADS suivantes**

N° DDS : 24 09 8096602 Type : Normale  
 N° DDS : 24 09 8097565 Type : Complémentaire

Date de validation : 12/01/2009 11h15  
 Date de validation : 13/01/2009 15h50

**Diagnostic égalité entre les femmes et les hommes dans l'établissement (1)**  
**Nombre de salarié-e-s déclaré-e-s pour l'année 2008 : 32**

Catégorie professionnelle (2)	Sexe	Effectif (3)	Nombre d'embauches	Age moyen (4)	Type de contrat		Contrats aidés	Durée du travail (5)				Rémunération (6)	
					CDI	CDD		Nombre de salarié-e-s à temps complet et à temps partiel		Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires		Moyenne	Médiane
								TC	TP	HS	HC		
Ouvrier-ère-s	H	10	0	45	8	2	2	9	1	530	70	24 728	20 342
	F	5	0	40	3	2	2	4	1	80	35	20 210	25 308
Employé-e-s	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	5	1	39	4	1	0	3	2	0	55	25 865	19 535
Cadres	H	4	0	45	4	0	0	4	0	0	0	45 689	38 451
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien-ne-s, agent-e-s de maîtrise et autres professions intermédiaires	H	5	1	39	4	1	1	5	0	200	0	32 322	26 858
	F	3	1	31	2	1	0	2	1	0	0	19 704	18 591

## Annexe

- (1) Sont concernés les établissements dont les effectifs (nombre de salarié-e-s déclaré-e-s pour l'année dans la DADS, y compris les salarié-e-s déclaré-e-s avec le code PCS-ESE 9999) sont compris entre 20 et 49.
- (2) Les catégories utilisées sont celles indiquées dans la nomenclature des professions et catégories socio professionnelles (PCS-ESE) de l'INSEE (postes 3, 4, 5, 6).
- (3) Effectifs déclarés dans la DADS au 31 décembre en tant que personnes physiques (hors salarié-e-s déclaré-e-s avec le code PCS-ESE 9999).
- (4) Age moyen au 31 décembre de l'année : calculé à partir de l'année de naissance.
- (5) S'agissant de la durée du travail, les données présentées concernent soit un nombre de salarié-e-s soit un volume d'heures :
  - TC/TP : nombre de salarié-e-s, par sexe et par catégorie, travaillant à temps complet ou à temps partiel. Les salarié-e-s dont la durée du travail est établie sur une base forfaitaire sont comptés dans les salarié-e-s à temps complet.
  - HS/HC : répartition par sexe et par catégorie du volume des heures supplémentaires et des heures complémentaires.
- (6) S'agissant de la rémunération, les données sont établies à partir des rémunérations brutes sociales de tous les salarié-e-s déclaré-e-s pour l'année, en agrégeant les rémunérations :
  - des salarié-e-s à temps complet,
  - des salarié-e-s à temps partiel, reconstituées sur la base d'un temps complet.Sont présentées :
  - la rémunération moyenne : somme des salaires versés rapportée au nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s ;
  - la rémunération médiane : valeur en-dessous de laquelle la moitié des salarié-e-s les moins bien payé-e-s est rémunérée (ou au-dessus de laquelle la moitié des salarié-e-s les mieux payé-e-s est rémunérée).